



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AVEYRON  
Immeuble Le Sériat – 10 rue Faubourg Lo Barry – Saint-Cyric Etoile - 12000 RODEZ  
Tél : 05 65 73 61 60 Courriel : cdg.aveyron@cdg-12.fr

**ARRETE**  
**PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE**  
**POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX**  
**AU GRADE DE REDACTEUR**  
**PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**  
**ANNEE 2022**

**Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Aveyron,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.523-5 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment l'article 30,
- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°2010-329 du 22 Mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à certains cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale, notamment l'article 9,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et notamment ses articles 7 et 8,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 19 juillet 2021 ;
- Considérant que selon les règles du quota, 7 nominations enregistrées dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ouvrent droit, à raison de 1 pour 3, à 2 postes de rédacteurs et de rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;
- Considérant que selon la clause de sauvegarde, 5% de l'effectif du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est égal à 3,38 et que ce mode de calcul ouvre droit à 3 postes de rédacteurs et de rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;
- Considérant que le Centre de gestion opte pour l'application de la clause de sauvegarde, mode de calcul plus favorable ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, sont inscrites sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne :

- **Madame Adeline VERNHES, centre de gestion de l'Aveyron, 1<sup>ère</sup> inscription,**
- **Madame Solange DELAGNES, EHPAD Paul Mouysset, 1<sup>ère</sup> inscription,**

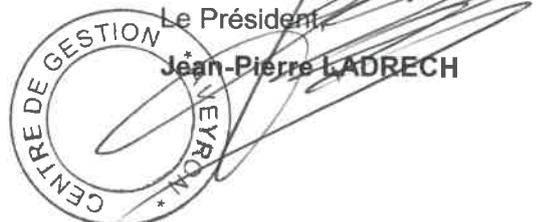
**Article 2 :** Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de l'Aveyron, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à Rodez, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le Président,

**Jean-Pierre LADRECH**



Le Président,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

012-28120022-20220701-20220701PIREDAC-AI

Reçu le 01/07/2022